

Notes et documents : la réglementation de la prostitution : quelques précisions

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 222

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

naire, et a étendu en 1914 cette obligation à toutes les tuberculoses. En 1922, pour 5 millions d'habitants, l'Ecosse comptait 104 sanatoria et hôpitaux pour tuberculeux, avec 3711 lits et 31 dispensaires subventionnés, les uns et les autres, par l'Etat.

En Angleterre, la déclaration de la tuberculose est obligatoire depuis 1912. L'Etat prend à sa charge les $\frac{3}{5}$ des frais de construction des sanatoria, les $\frac{4}{5}$ des dépenses des dispensaires et la moitié des frais d'hospitalisation des tuberculeux indigents. La Grande-Bretagne est actuellement un des pays où la lutte contre la tuberculose est le mieux et le plus systématiquement organisée. En 1923, il existait en Angleterre, pour 35 millions d'habitants, 442 dispensaires, 198 sanatoria et hôpitaux pour tuberculeux, avec 13.300 lits, auxquels venaient se joindre 2780 lits pour tuberculeux dans les hôpitaux généraux et 3310 lits dans 61 établissements divers.

En France, en 1919, la Chambre a admis le principe de la déclaration obligatoire.

L'Italie, le premier pays du monde où des mesures aient été prises contre la tuberculose (1699 et 1733), possède depuis 1902, la déclaration obligatoire de la tuberculose pulmonaire, mais limitée aux habitations collectives, aux fromageries et aux laiteries.

En Autriche, c'est la législation sur les assurances qui a permis le développement de l'assistance aux tuberculeux et la création de sanatoria et de dispensaires. Depuis 1919, une ordonnance prévoit la déclaration obligatoire des cas de tuberculose contagieuse des voies respiratoires.

L'Allemagne ne possède pas de loi d'empire sur la tuberculose. Comme c'est le cas en Suisse, la matière est réglée par les différents Etats. Malgré cela, c'est avec l'Angleterre un des pays où la lutte contre la maladie est le mieux organisée et où on a enregistré les résultats les plus probants. Les assurances ouvrières ont imprimé en Allemagne une impulsion énergique à la lutte contre la tuberculose. Plusieurs Etats, tels que la Prusse, la Hesse, l'Oldenbourg, le Pays de Bade, le Wurtemberg, ont introduit la déclaration obligatoire.

Les Pays-Bas ne possèdent pas de loi contre la tuberculose. Depuis 1904, l'Etat accorde aux différentes institutions privées qui s'occupent de la lutte antituberculeuse des subsides qui atteignent à l'heure actuelle la somme de 1 million de florins par an.

Le Portugal possède depuis 1901 la déclaration obligatoire.

Quant à la Suisse, l'intervention de l'autorité dans la lutte contre la tuberculose est demeurée jusqu'ici assez limitée. Les cantons romands ne possèdent pas de lois générales contre la tuberculose, mais les lois des cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel sur la police des constructions prescrivent la désinfection des logements occupés par des tuberculeux. Le canton de Genève et les villes de Neuchâtel et de Lausanne ont adopté le casier sanitaire des habitations, qui consiste à établir pour chaque immeuble une fiche sur laquelle sont notées toutes ses déficiences et les mesures qui ont été prises pour y porter remède.

Le canton de Berne depuis 1910, et celui de Zurich depuis 1912 ont rendu obligatoire la notification de tous les cas de tuberculose ouverte dangereuse pour l'entourage du malade. Dans les deux cantons, la désinfection des locaux occupés par des tuberculeux est obligatoire. Il est également interdit de cracher à terre dans les locaux publics. Dans le canton de Berne, une loi existe depuis 1908, autorisant l'Etat à participer

aux frais de construction et d'entretien des établissements et institutions destinés aux tuberculeux.

L'exemple de ces deux cantons a été suivi par ceux de Thurgovie, Lucerne, Schaffhouse, Glaris et Grisons, dans lesquels des mesures plus ou moins sévères ont été édictées contre la tuberculose.

Une loi générale pour la Suisse était donc nécessaire afin de pouvoir intensifier la lutte antituberculeuse. C'est le projet de cette loi que le Conseil fédéral vient de soumettre aux Chambres et que nous examinerons dans un prochain article.

JEANNE PITTET.

Rotes et Documents

La réglementation de la prostitution : quelques précisions

1. La réglementation a été abolie dans les pays suivants :

Angleterre, 1883.
Norvège, 1888 à Christiana et ultérieurement dans les autres villes.
Danemark, 1906.
Pays-Bas, 1911.
Suède, 1918.
Bulgarie 1911 ou 12.
Bavière, 1923.

Les pays nouveaux, tels que la Pologne et la Tchécoslovaquie n'ont pas admis la réglementation.

Tous les cantons suisses (sauf Genève) ne connaissent plus la réglementation depuis au moins 15 ans. (Berne 1888, Zurich 1897).

Aucune maison de tolérance ne se trouve sur le territoire de l'ancienne Serbie.

L'avant-projet du nouveau Code pénal allemand, comme celui du nouveau Code autrichien et celui de la Suisse n'admettent plus l'existence des maisons de débauche.

II. Les maladies vénériennes en Suisse. (D'après les résultats de l'enquête (1^{er} octobre 1920 au 30 septembre 1921) entreprise par l'Association suisse pour la lutte contre les maladies vénériennes.)

1) Répartition des cas suivant le lieu où l'infection s'est faite.

Villes	Habitants	Hommes	Femmes	Total
Zurich . . .	207.161 (1920)	989	604	1593
Bâle . . .	135.976	508	263	771
Genève . . .	135.059	1079	353	1432
Berne . . .	104.626	506	234	740
Saint-Gall . . .	70.487	130	74	204
Lausanne . . .	68.533	657	219	876

2) Taux annuel de l'infection syphilitique par 10.000 habitants.

Genève . . .	119 pour 10.000 hommes	51 pour 10.000 femmes
Lausanne . . .	65	29
Berne . . .	52	20
Zurich . . .	44	41
Bâle . . .	30	22

(pour les célibataires de 20 à 24 ans)

3) Fréquence de la syphilis par cantons.

Genève . . .	63.1 pour 10.000 habitants
Bâle-Ville . . .	36.6
Vaud . . .	31.8
Zurich . . .	28.3
Neuchâtel . . .	12.7
Tessin . . .	10.8

Dans les cantons de Zoug, Soleure, Berne, Bâle-Campagne, St-Gall, Lucerne, Fribourg, Grisons, Argovie, la proportion varie entre 10 et 5 pour 10.000; dans les autres cantons, entre 5 et 3 pour 10.000.

Institut J.-J. Rousseau

(subventionné par l'Etat)

Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.

Semestre d'hiver: 22 Octobre — 14 Mars

Semestre d'été: 14 avril — 15 Juillet

4, RUE CHARLES BONNET -- GENÈVE

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, écoutez compatissons, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Télég. 91.06
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant Fermée le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays !!

4) *Fréquence de la syphilis pour quelques villes.*

Lausanne	83.5 pour 10.000 habitants
Genève	72.5 »
Zurich	52.6 »
Bâle	33.7 »
Berne	26.3 »
St-Gall	19.2 »

5) Il est évident que la réussite de l'enquête et la valeur du matériel statistique qui en résulte dépendent en toute première ligne de la participation des médecins.

Participation : Bâle	80 %
Zurich	76 %
Vaud	73 %
Saint-Gall	72 %
Berne	65 %
Genève	55 %

Si l'on tient compte du fait que la participation des médecins est pour Genève de 55 % seulement, on voit que la proportion des vénériens dans le canton de Genève doit être nettement supérieure à celle qui a été indiquée, et de beaucoup supérieure à celle des autres cantons.

6) *Ont contracté une maladie vénérienne pendant l'année de l'enquête :*

Genève	51.7 pour 10.000 habitants
Bâle	44.6 »
Zurich	30 »
Vaud	25 »
Berne	12.3 »
Saint-Gall	9.8 »

III. Le Conseil municipal d'Annemasse vient de refuser à l'unanimité l'ouverture d'une maison de prostitution.

Le maire de Haguenau (Haut-Rhin), ville de garnison de 16.000 hommes, vient de décréter la fermeture des maisons de prostitution pour le 1^{er} février 1926.

Les maisons de tolérance de Strasbourg doivent se fermer le 1^{er} février 1926 (arrêté du préfet).

IV. Vœu adopté par le 5^{me} Congrès international démocratique pour la Paix, tenu à Luxembourg les 9-14 septembre 1925 :

« convaincu qu'il n'y aura pas de justice entre les peuples tant que subsistera au sein de chaque nation un régime d'injustice et de violence entre les classes et entre les sexes,

« considérant que l'une des tares sociales les plus déshonorantes pour les sociétés modernes est le régime de la réglementation officielle de la prostitution et l'existence de maisons de débauche tolérées par les pouvoirs publics et placées sous leur surveillance,

« considérant que ce régime réduit les femmes qui y sont soumises au plus odieux de tous les esclavages; que les maisons de prostitution officielles y sont un centre actif de traite des blanches et, par les facilités qu'elles offrent à la débauche masculine, constituent le facteur principal de la corruption de la jeunesse,

émet le vœu que les pays qui ont encore conservé ce régime qui constitue un défi à la morale, à la justice et à l'hygiène, l'abolissent résolument, et qu'en particulier la France, suivant l'exemple donné par Colmar et par Strasbourg, réalise au plus tôt cette œuvre de civilisation: »

L'Union internationale des Ligues catholiques féminines, réunie en Conseil international à Rome en 1922,

Le Congrès international de propagande d'hygiène sociale et d'éducation prophylactique sanitaire et morale, réuni à Paris en 1923,

Le Congrès international de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, réuni à Rome en 1923,

La Conférence des Sociétés nationales de la Croix-Rouge de l'Europe orientale, réunie à Varsovie en 1923,

ont tous adopté des vœux visant à l'abolition des maisons de tolérance, les considérant comme une source de débauche, d'alcoolisme et de traite des blanches.

(Communiqué par la Fédération abolitionniste internationale.)

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif

LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS

en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40. BALE, Freiestrasse, 105.

LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. ZURICH, Sihlstrasse, 3.

NEUCHÂTEL, Faub. de l'Hôpital, 19



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Le premier thé suffragiste de la saison a été consacré à une de ces leçons pratiques d'instruction civique, que goûte fort notre public, et qui sont une excellente préparation de la femme à l'exercice de ses responsabilités de citoyenne: l'exposé, par un spécialiste, du fonctionnement d'un des rouages administratifs du canton. Cette fois-ci, c'est de l'organisation de l'Assistance médicale qu'il a été question, un fonctionnaire de ce service, M. Marcel Pahud, étant venu en expliquer le mécanisme, et répondre avec beaucoup de complaisance aux diverses questions qui lui ont été posées par un public très désireux de se renseigner exactement. Le sujet du prochain thé sera sans doute celui de la fusion des communes, qui préoccupe actuellement, et vu le projet en discussion au Grand Conseil, tous les groupements politiques. — Le 27 novembre, les suffragistes genevoises s'apprentent à recevoir Mme Malaterre-Sellier pour une conférence suivie de discussion, à la Salle Centrale, et ils attendent beaucoup du talent de persuasion de la brillante conférencière française. — Le Comité, dans plusieurs séances de travail, a mis sur pied son programme d'activité pour l'hiver, en organisant la propagande par la presse, le cinéma, la T.S.F., la pièce de théâtre, l'affichage en temps de votation, etc., etc. Il ne faut pas, en effet, que l'opinion publique oublie qu'il y a une question suffragiste à résoudre à Genève, et chacun s'y emploie de son mieux. E. Gd.

* A travers les Sociétés Féminines *

Genève. — *Union des Femmes* — Bien que l'activité de l'Union ne se soit encore manifestée extérieurement cet automne que par deux réunions mensuelles, consacrées l'une à une causerie de Mme Chenevard de Morsier sur l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, l'autre à un exposé de M^{lle} Elisabeth de Keiserling sur le travail si large et si intéressant de l'Union chrétienne de Jeunes Filles, le Comité, qui s'est réuni régulièrement chaque semaine depuis septembre, a beaucoup travaillé, avec le concours de nouveaux membres adjoints: M^{lle} Chessex, pour un temps malheureusement limité, et Mmes Lescazes et Eva Elie. S'il a remis le soin d'organiser la réception de l'Alliance à une Commission spéciale, où sont représentées les Sociétés féminines genevoises affiliées à l'Alliance, c'est lui du moins qui a pris l'initiative de convoquer cette Commission; et en outre les questions d'enseignement ménager obligatoire, des logements insalubres, de la propagande en faveur de la S. d. N. l'ont constamment préoccupé. Il a décidé, pour mettre au courant de l'activité de la Société des Nations les femmes, trop ignorantes à cet égard, de fonder un groupe d'études spécialement consacré à ces problèmes, et dont la première séance aura lieu le mardi 24 novembre, à 14 h.; le sujet étudié cette fois-ci sera l'action de la S. d. N. contre la traite des femmes. — L'Ouvroir ne traverse pas des temps faciles, entre les préoccupations financières et l'afflux de demandes de travail, qui pleuvent, révélant souvent des misères noires. Une vente populaire à prix réduit, un jour de marché, autour de la fontaine de Saint-Gervais, lui a cependant permis d'écouler une partie de son stock; et il prépare maintenant une vente avant Noël des plus jolis objets confectionnés par les plus habiles de ses ouvrières, vente qui sera accompagnée d'un thé, et qui aura lieu le 10 décembre, dans le promenoir de l'Ecole secondaire de la rue d'Italie, aimablement prêté par le Département de l'Instruction publique. — Au Bureau de Placement, qui, durant le congé de sa secrétaire titulaire, M^{lle} Aeschmann, a été successivement dirigé par M^{lle} Chessex et Marianne Audéoud, beaucoup, beaucoup de demandes de places aussi, et très peu d'offres: nos lectrices habitant Genève veulent-elles penser à ce Bureau, quand elles cherchent de l'aide pour un travail de maison, de bureau, une directrice d'œuvre; etc., etc.? E. Gd.

Musée Jenitch - Vevey

EXPOSITION DE PEINTURE

YVONNE GUYOT

Du 20 Novembre au 5 Décembre